



COMMUNAUTE de COMMUNES De la CHAMPAGNE CONLINOISE

COMPTE RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE en date du MARDI 13 OCTOBRE 2009

Date de convocation : 5 Octobre 2009

Membres présents : 22

Formant la majorité des membres en exercice

Membres absents et excusés : 9

1 - Intervention dans le cadre des Contrats d'Accompagnement à l'Emploi (CAE Passerelle)

Monsieur Anthony LONGUET, de la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP) de la Sarthe est intervenu afin de présenter aux membres du conseil communautaire les différents contrats aidés du secteur non marchand proposés par l'Etat (Contrat d'Avenir / Contrats d'Accompagnement à l'Emploi / C.A.E. Passerelle).

2 - COMPETENCE ECONOMIQUE & SOCIALE

Monsieur J.J. SOREAU, Président de la commission « économique et sociale » a fait un point sur le projet de mise en place de regroupements d'assistantes maternelles dans un cadre expérimental. Il a expliqué qu'un projet de convention est actuellement en cours et qu'il doit être validé par le Conseil Général de la Sarthe, la Caisse d'Allocations Familiales et soumis pour avis à l'Assemblée des Départements de France, à l'Association des Maires de France et à la Direction des Collectivités Locales.

3 - PERSONNEL

a) Recrutement d'un chargé de mission

Monsieur MARTEAU a informé les membres que le contrat de M. Julien SANSON, chargé de mission au niveau économique et social, tourisme et équipements sportifs et scolaires, se termine fin décembre 2009 et que ce dernier ne souhaitait pas reconduire son contrat pour raisons familiales.

Le conseil communautaire a décidé de modifier la répartition des missions et de recruter un chargé de mission contractuel à temps complet pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} décembre 2009 afin de lui confier le suivi et l'animation des compétences « Environnement » « Aménagement de l'espace » et « Tourisme ».

b) Approbation du Règlement Intérieur Hygiène et Sécurité

Monsieur METENIER, 1^{er} vice-président, a informé les membres du conseil communautaire de la proposition de mettre en place un règlement hygiène et sécurité pour le personnel communautaire. Ce règlement a été validé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et a été soumis à l'ensemble des membres du personnel.

Le conseil communautaire a décidé d'approuver le Règlement Intérieur Hygiène et Sécurité et de le mettre en application à compter du 15 octobre 2009.

c) Formation Sauveteur Secouriste du Travail

Une formation Sauveteur Secouriste du Travail (S.S.T.) va être effectuée à l'attention de 10 agents intercommunaux les jeudis 5 & 19 novembre prochain. La Croix Blanche assurera cette formation.

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention entre la Croix Blanche et la 4C pour l'organisation de cette formation de Sauveteur Secouriste du Travail.

4 - DEMATERIALISATION des PROCEDURES : Convention avec l'Etat et le Conseil Général de la Sarthe

Suite à la proposition du Conseil Général de Sarthe de bénéficier gratuitement d'un portail permettant la dématérialisation des actes administratifs et des marchés publics, le conseil communautaire a décidé de passer des conventions avec le Conseil Général de la Sarthe dans le cadre de la dématérialisation des actes administratifs (volet 1) et des marchés publics (volet 2), et la Préfecture de la Sarthe dans le cadre de la dématérialisation des actes administratifs et a autorisé le Président à signer les documents inhérents à ces prestations.

5 - DECISIONS MODIFICATIVES aux BUDGETS

Sur proposition du président, le conseil communautaire a décidé d'effectuer les décisions modificatives n°2 proposées au budget général et au budget annexe « gestion des déchets ».

A - Budget Général - D.M. n°2

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

| | |
|--|-----------|
| Art. 2184-97 - Mobilier circuit PMR | + 300 € |
| Art. 2315-97 - Install., Mat., Outillage circuit PMR | + 6 000 € |

Recettes

| | |
|--|-----------|
| Art. 280414 (OS) - Amortissements subv. CB | + 6 300 € |
|--|-----------|

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

| | |
|--|------------|
| Art. 60612 - Energie Electricité | + 500 € |
| Art. 6135 - Locations mobilières | + 3 200 € |
| Art. 61522 - Entretien de bâtiments | + 500 € |
| Art. 616 - Assurance dommages ouvrage | + 12 000 € |
| Art. 63512 - Taxe foncière | + 250 € |
| Art. 6811 (OS) - Dotation aux amortissements | + 6 300 € |

Recettes

| | |
|--|------------|
| Art. 74834 - Etat – Compensations au titre des exo. | + 7 250 € |
| Art. 7817 - Reprises sur provisions pour dépréciations | + 15 500 € |

B - Budget Annexe « Gestion des déchets » - D.M. n°2

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

| | |
|--|---------|
| Art. 6152 - Entretien de terrains | + 300 € |
| Art. 6262 - Frais télécommunications | + 400 € |
| Art. 627 - Services bancaires et assimilés | + 50 € |
| Art. 6135 - Locations mobilières | - 750 € |

6 – AFFAIRES & QUESTIONS DIVERSES

Circuit Personnes à Mobilité Réduite - Assurance matériel

Comme suite à la mise en place du circuit de randonnée communautaire pour les personnes à mobilité réduite à Tennie il est proposé de souscrire une assurance pour le mobilier, notamment les bornes sonores et interactives implantées tout au long du parcours.

Le conseil communautaire a décidé de retenir la proposition de la Sté GROUPAMA assurances pour la couverture du mobilier extérieur du circuit de randonnée pour les personnes à mobilité réduite sur la commune de Tennie contre le vol et la vandalisme et a autorisé le Président à signer l'avenant.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Raoul MARTEAU lève la séance à 22 heures 45.

Vu pour être affiché le 16 octobre 2009 conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code Général des collectivités territoriales.

Le Président,
Raoul MARTEAU